



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 9 juillet 2002

Diffusion restreinte
CDL-EL (2002) PV2
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

2^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES
(Venise, le 3 juillet 2002)

RAPPORT DE REUNION

1. Observateurs

M. Buquicchio informe le Conseil que l'ACEEEO (Association of Central and Eastern European Election Officials) a demandé le statut d'observateur. Cette association a notamment élaboré, à l'initiative de la Commission centrale électorale russe, un projet de convention sur les standards, droits et libertés électoraux. Ce texte sera discuté lors d'une conférence qui se tiendra les 25-27 septembre à Moscou. Une initiative pourrait ensuite se développer au sein du Conseil de l'Europe.

M. Masters souligne la qualité de sa collaboration avec l'ACEEEO au Kosovo.

Le Conseil des élections démocratiques décide d'admettre l'ACEEEO en qualité d'observateur.

2. Code de bonne conduite en matière électorale

Le Conseil examine l'avant-projet de lignes directrices en matière électorale préparé par le Secrétariat de la Commission de Venise (CDL-EL (2002) 2 rév.), tel que révisé par le Secrétariat, sur la base aussi bien des commentaires fournis par les membres lors de la 1^e réunion du Conseil que de ceux qu'ils ont présentés sur un texte déjà révisé par le Secrétariat.

Les membres du Conseil des élections démocratiques font encore un certain nombre de propositions d'amendements, qui sont reprises pour la plupart. Quelques points sont renvoyés au rapport explicatif (par exemple les points I.1.a.bb.iii et I.1.a.cc.iii).

La question de la parité des sexes (point I.2.e) est l'une des plus controversées. M. Martini ne peut se rallier à la solution finalement retenue.

Le Conseil adopte les lignes directrices en matière électorale, telles que révisées lors de la présente réunion (CDL-EL (2002) 2 rév. 2).

3. Projet d'atelier relatif aux droits civiques des handicapés

Les membres du Conseil des élections démocratiques sont invités à participer à l'atelier global sur le développement de standards juridiques et pratiques relatifs aux handicapés, qui sera organisé par Swedish International Development Cooperation Assistance (SIDA), IFES et International IDEA du 14 au 17 septembre 2002.

Le Secrétariat reprendra contact avec les membres intéressés.

4. Propositions d'activités futures

Il est proposé que les lignes directrices en matière électorale constituent la contribution de la Commission de Venise et du Conseil des élections démocratiques au séminaire sur la dimension humaine de l'OSCE, et plus précisément à la discussion sur les standards électoraux qui se tiendra le 18 septembre.

M. Clerfayt indique que, lors de la prochaine réunion, il est proposé d'adopter le rapport explicatif des lignes directrices en matière électorale, qui sera revu sur la base du document CDL-EL (2002) 1. Les suites à donner à ce texte devront être examinées par la suite, mais la perspective d'une convention du Conseil de l'Europe doit être mentionnée.

En outre, le Conseil est intéressé aux travaux en matière de vote électronique (voir point 5).

5. Autres questions et communications

M. Remmert informe le Conseil des élections démocratiques sur le Projet intégré « Institutions démocratiques en action ». Comme indiqué dans le document IP1 (2002) 7, l'objectif principal du projet est de consolider les normes européennes communes qui aideront les Etats membres et la société civile à élaborer des cadres d'action et des instruments pratiques pour renforcer les institutions de manière à encourager la participation la plus active possible de tous les citoyens européens. Cet objectif général comprend les trois objectifs/thèmes spécifiques ci-après : responsabilité et réactivité des institutions démocratiques ; participation de la société civile à la prise de décisions ; procédures électorales équitables et intégratrices.

Le projet intégré s'intéresse en particulier à des thèmes nouveaux, tels que le vote électronique. Un séminaire a été organisé à ce propos les 1^{er} et 2 juillet à Strasbourg, et le Conseil des élections démocratiques y a été représenté par son Président. Une autre réunion est prévue dans le courant de l'année, impliquant des représentants des gouvernements. En outre, M. Garrone a participé à un colloque sur le même thème, à Florence, les 10 et 11 mai.

Il est envisagé de mettre sur pied un réseau de correspondants nationaux en matière de vote électronique, qui pourrait fournir des informations pour la constitution d'une base de données en matière électorale.

A la fin de la période du projet intégré (2003-2004), sont prévus un guide général, des publications, des informations sur un site internet.

De manière générale, le projet intégré a pour but de faciliter la diffusion et la mise en œuvre des standards, tel que ceux adoptés par le Conseil des élections démocratiques.

M. Clerfayt confirme que le Conseil des élections démocratiques est très heureux de participer aux travaux du projet intégré.

LISTE DES PARTICIPANTS

Commission de Venise

Mr Georg Nolte, Professor of Public Law, University of Goettingen

Secrétariat

M. Gianni Buquicchio

M. Pierre Garrone

Assemblée parlementaire

M. Georges Clerfayt

M. Erik Jurgens

M. György Frunda

Secrétariat

Mme Catherine Entzminger

CPLRE

M. Gianfranco Martini

Mr Owen Masters

Projet intégré "Institutions démocratiques en action"

M. Michael Remmert

Assemblée parlementaire de l'OSCE

M. Giovanni Kessler, Member of OSCE PA